

Séance extraordinaire du conseil municipal de la Municipalité de Saint-Bernard, tenue le 28 novembre 2025, à 8 h sous la présidence de M. Francis Gagné, maire.

PRÉSENCES :

Sont présents, M. Etienne Lemelin, M. Patrice Bilodeau, M. Gilbert Grenier, Mme Anne-Marie Couture, Mme Émilie Côté et M. Mathieu Labrecque.

Marie-Eve Parent, directrice générale et greffière-trésorière, est également présente.

AVIS DE CONVOCATION :

Il est constaté que l'avis de convocation de la présente séance a été remis à chacun des membres du conseil conformément à l'article 152 du Code municipal. Les membres du conseil consentent unanimement à ce que les sujets suivants soient traités lors de la présente séance :

- Vente du camion Western Star 2020 avec équipement à neige complet.

De plus, tous les membres étant présents à la séance extraordinaire, les membres du conseil consentent unanimement à ajouter le sujet suivant à la présente séance :

- Embauche de M. André Gilbert comme chauffeur de camion de déneigement pour l'hiver 2025-2026.

231-11-2025

VENTE DU CAMION WESTERN STAR 2020 AVEC ÉQUIPEMENT À NEIGE COMPLET :

Il est proposé par M. Etienne Lemelin,
Et résolu à l'unanimité :

Que le conseil municipal autorise la vente du camion à neige de type Western Star 2020 avec équipement à neige complet à la Ville de Saint-Joseph-de-Beauce pour un montant de 299 000 \$ plus les taxes applicables, le tout payable sur livraison. Le camion est vendu tel que vu et sans garantie légale.

Que le montant de cette vente soit remis à même le surplus non affecté de la Municipalité.

232-11-2025

EMBAUCHE DE M. ANDRÉ GILBERT COMME CHAUFFEUR DE CAMION DE DÉNEIGEMENT POUR L'HIVER 2025-2026 :

Considérant que la Municipalité de Saint-Bernard a besoin d'une ressource supplémentaire en soutien pour effectuer le déneigement pour l'hiver 2025-2026;

En conséquence, il est proposé par M. Gilbert Grenier et résolu à l'unanimité :

Que le conseil municipal autorise l'embauche de M. André Gilbert à titre de chauffeur de camion de déneigement pour la saison hivernale 2025-2026, selon les besoins à déterminer par le directeur du Service des travaux publics, avec un minimum de 20 heures par semaine.

Francis Gagné, maire

Marie-Eve Parent, directrice générale
et greffière-trésorière

Je, Francis Gagné, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Francis Gagné, maire

Je, soussignée, Marie-Eve Parent, directrice générale et greffière-trésorière de la Municipalité de Saint-Bernard, certifie et déclare que l'argent pour les dépenses autorisées et acceptées lors cette séance extraordinaire est disponible.

Marie-Eve Parent, directrice générale
et greffière-trésorière